



## Départ à la retraite avant 65 ans

Par **sylvie**, le **06/04/2009** à **05:59**

Bonjour, je suis mère de trois enfants et j'ai travaillé depuis 1976 dans différentes entreprises privées comme salariée. j'ai cessé de travailler en 2001 et j'ai eu mon troisième enfant en 2003. ais-je le droit de prétendre à la retraite anticipée comme les agents de l'état?

Par **yeuxdoux**, le **12/04/2009** à **16:30**

Bonjour, Malheureusement, la règle applicable aux fonctionnaires, qui ont effectué au moins 15 ans de services et qui ont eu 3 enfant ou plus, peuvent prétendre à une retraite anticipée, n'est pas en vigueur dans le régime des salariés du privé. Autrement dit, vous ne pouvez prétendre à une retraite anticipée. Par contre pour information, 8 trimestres vous seront attribués pour chaque enfant si vous les avez élevés au moins 9 ans avant leurs 16ième anniversaire. Bonne après-midi Alexandre